

Nombre de conseillers

En exercice : 27 Présents : 25 Absents : 2

dont suppléés :dont représentés : 1

Votants : 26

dont « pour » : 24dont « contre » :dont «abstention» : 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20170928-D2017230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2017

Publication: 29/09/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix sept, le vingt huit septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la *Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le 22 septembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS: Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (parti après la question 14 et a donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès), MARTIN-CHARPENEL Pierre (parti après la question 16), BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel (parti après la question 12), BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES: M. MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2017/230

OBJET : GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES NATURELS (GIRN) – CANDIDATURE AU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL DU MASSIF ALPIN (POIA) : DEMANDE DE SUBVENTION.

La communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon est un bassin de risque soumis à l'ensemble des aléas naturels montagnards (crues torrentielles, glissements de terrain, chutes de blocs, avalanches, séismes) qui menacent à la fois les enjeux humains et matériels mais aussi les voies d'accès de la vallée.

La présidente rappelle, que dans le cadre de sa compétence « environnement », la CCVU a porté l'Etude coordonnée des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM).

Par ailleurs, les communes de la vallée ont mis en œuvre de nombreuses actions ponctuelles pour gérer leurs risques naturels.

Dans la continuité, elles souhaitent aujourd'hui optimiser cette gestion des risques à l'échelle intercommunale, pour mieux prioriser et organiser les actions en matière de détection des phénomènes naturels, de gestion de crise, d'alerte à la population et d'information préventive.

Ce travail, animé par un chargé de mission dédié à la Gestion Intégrée des Risques Naturels, permettra notamment :

- L'installation d'un système de détection des crues torrentielles sur l'Ubaye,
- Le déploiement d'une organisation intercommunale de gestion de crise qui permette d'optimiser et coordonner les dispositifs communaux existants,
- La mise en place d'un outil d'alerte aux populations intégrant les dernières évolutions technologiques et permettant de prendre en compte les populations locales comme touristiques,
- L'animation d'une politique d'information préventive proactive, ciblée et adaptée à ces différentes populations.

Étant ici précisé que tous les travaux à effectuer sur les ouvrages publics visant à la protection contre les inondations ou autres risques naturels ne sont pas concernés par le présent plan de gestion.

Pour m	nener à bien ce projet sur 3 années, la Présidente propose également :
	de déposer une candidature à l'appel à proposition POIA pour la période 2018-2021,
	axe 3, objectif spécifique 4,
	de mobiliser les partenariats,
	de solliciter le financement de l'Europe sur les fonds FEDER à hauteur de 50% du
	montant du projet pour les 3 années de 2018 à 2021(cf. plan de financement ci-

dessous),

- de solliciter le financement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 30% du montant du projet pour les 3 années de 2018 à 2021(cf. plan de financement ci-dessous),
- ☐ de prévoir un montant prévisionnel des dépenses s'élevant à 366 250 € pour 3 ans et de présenter le plan de financement qui suit :

Estimation des dépenses		Estimation des recettes		Participation	
Salaire	130 500,00	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	109 875 €	30%	
Frais de déplacement	3 000,00	FEDER POIA	183 125 €	50%	
Système d'alerte Ubaye	180 000,00	Autofinancement CCVUSP	73 250 €	20%	
Maintenance du réseau de dispositifs d'alerte Bassin Ubaye	24 000,00				
Automate d'alerte mobile	23 750,00			,	
Communication	5 000,00				
TOTAL Dépenses	366 250 €	TOTAL Recettes	366 250 €	100%	

qui se décomposera comme suit

1ère Tranche:

Estimation des dépense	s	Estimation des recettes		Participation
Salaire	130 500,00 €	Conseil Régional PACA	48 675,00 €	30,00 %
Frais de déplacement	3 000,000 €	FEDER POIA	81 125,00 €	50,00 %
Automate d'alerte mobile	23 750,00 €	Autofinancement CCVUSP	32 450,00 €	20,00 %
Communication	5 000,00€			
Total Dépenses	162 250,00 €	Total Recettes	162 250,00 €	100,00 %

2ème Tranche:

L'autofinancement des dépenses de cette tranche sera soumis à des conventions financières qui seront établies entre les communes et la CCVUSP :

Estimation des dépenses		Estimation des recettes		Participation
Système d'alerte Ubaye	180 000,00 €	Conseil Régional PACA	61 200,00 €	30,00 %
Maintenance du réseau de dispositif d'alerte				
Bassin Ubaye	24 000,00 €	EEDER POIA	102 000,00 €	50,00 %
		Autofinancement		
		CCVUSP	40 800,00 €	20,00 %
Total Dépenses	204 000,00 €	Total Recettes	204 000,00 €	100,00 %

Sur proposition de la Présidente,

Le conseil de Communauté,

A la majorité des membres presents (Mme OKROGLIC Dominique et M. BULTEL Jean-Pierre s'étant abstenus).

Vu l'avis favorable de la commission « services techniques communautaires, assainissement et travaux » réunie le 18 septembre 2017.

- □ ACCEPTE la candidature de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon à l'appel à proposition POIA pour la période 2018-2021, axe 3, objectif spécifique 4.
- □ **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.
- ☐ SOLLICITE de l'Europe et de la Région les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de ce projet.
- □ **AUTORISE** la Présidente à lancer la procédure de mise en concurrence et à signer les marchés publics et contrats correspondants.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

> La Présidente, Mme Sophie VAGINAY.

